INFORMATION AUX CITOYENS

Septembre 2026

LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE HEMMINGFORD
505 rue Frontière, Hemmingford, QC J0L 1H0
450-247-2050

RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS

Demande de dérogation mineure : Le Conseil municipal du Canton de Hemmingford tiendra un vote sur une demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire du 5 octobre 2026 à 19h00 à la salle du conseil (505, rue Frontière).

Propriété	Nature de la demande	Élément dérogatoire
899 route 219 lot 5 366 293	Subdivision d'un lot existant en deux lots distincts, non desservis, situés dans un îlot déstructuré.	Le règlement de lotissement exige un frontage minimal de 50 mètres pour un terrain non desservi. La subdivision créerait deux lots avec des frontages de 45 mètres et de 45,28 mètres respectivement, soit une réduction de 5 mètres et de 4,72 mètres par rapport à la norme.

SUIVIS DES PROCÉDURES RÈGLEMENTAIRES

Titre du règlement	Objet	Démarche en cours
Règlement no. 309-21 modifiant le règlement de zonage numéro 309 (omnibus)	• Modifier le tableau 1 « usages et constructions autorisés dans les cours », paragraphe 2 « Les galeries, balcons, perrons, porches, auvents, avant-toits, marquises et escaliers extérieurs conduisant au rez-de-chaussée » de l'article 5.2 « Spécification sur les marges de reculs » afin de réduire la distance minimale de la ligne de lot avant de 8 m. à 4 m., et d'introduire des normes d'empiètement maximum de 1 m. dans les marges; • Ajouter un 4e alinéa à l'article 4.2.3 « Normes spécifiques aux constructions et bâtiments accessoires aux usages résidentiels à l'extérieur du périmètre urbain » afin de stipuler que la hauteur d'un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal lorsqu'il est situé en cour avant secondaire et en cour latérale; • Modifier l'article 6.2.1 « Implantation des clôtures, murets et haies », alinéa 1 afin de remplacer le mot « rue » par le mot « lot »; • Ajouter l'article 4.2.4 « Normes applicables pour un pavillon multifonctionnel des habitations unifamiliales » afin de permettre à titre de bâtiment accessoire à une habitation unifamiliale les pavillons multifonctionnels ainsi que les normes d'implantation et architecturales inhérentes.	Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du 14 septembre 2026. En attente de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC
Projet de règlement no. 336-1 modifiant le règlement no. 336 concernant la garde des animaux	Harmoniser certaines dispositions du règlement no. 336 concernant la garde d'animaux avec les dispositions correspondantes du règlement no. 329 sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés, applicable par la Sûreté du Québec.	Avis de motion et présentation du projet de règlement ont été donné à la séance du 14 septembre 2026. L'adoption du règlement est prévue pour la séance du 5 octobre 2026.
Projet de règlement no. 345 règlement complémentaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements	Mettre en place les modalités encadrant la gestion et les suivis des vidanges des installations sanitaires des résidences isolées ou d'un bâtiment ou d'un lieu autre qu'une résidence isolée, les obligations du propriétaire et de l'entrepreneur afin d'atteindre les objectifs et les responsabilités déléguées à la Municipalité découlant du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements (Q-2, r.22).	Avis de motion et présentation du projet de règlement ont été donné à la séance du 14 septembre 2026. L'adoption du règlement est prévue pour la séance du 5 octobre 2026.

INFORMATION AUX CITOYENS

Septembre 2026

LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE HEMMINGFORD
505 rue Frontière, Hemmingford, QC J0L 1H0
450-247-2050

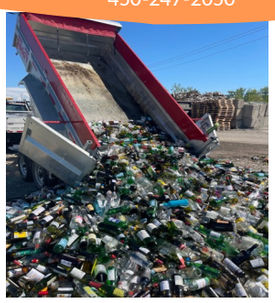

MISE À JOUR DE LA COLLECTE DU VERRE

Grâce à votre participation enthousiaste, nous avons récupéré **13 260 livres de verre jusqu'à présent en 2026**!

Cela porte à **19 240 livres** la quantité totale de verre transporté depuis l'ouverture du point de dépôt l'an dernier.

Continuons sur cette belle lancée : chaque petit geste compte! Soyons fiers de notre engagement collectif pour une communauté plus verte.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Notre campagne de prévention des incendies débutera bientôt sur le territoire du canton et du village de Hemmingford.

Les visites seront effectuées par nos pompiers volontaires locaux. Ils seront facilement reconnaissables grâce à leur uniforme officiel portant le logo du Service des incendies de Hemmingford.

Si vous êtes absents au moment de leur visite, un accroche-porte sera laissé à votre domicile. Vous pourrez ainsi prendre rendez-vous pour une visite à un moment qui vous convient.

Merci de votre collaboration pour contribuer à la sécurité de notre communauté!

QUESTIONNAIRE SUR LES HABITUDES DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Concernant les puits privés et le réseau d'aqueduc municipal

La Municipalité de Hemmingford souhaite mieux comprendre les habitudes de consommation d'eau potable afin de cibler les bonnes pratiques et de mieux planifier ses infrastructures.

Nous invitons les citoyens à répondre à ce questionnaire anonyme, réalisé en collaboration avec plusieurs municipalités de la région. Un peu plus de 235 réponses sont nécessaires pour obtenir des résultats représentatifs.

Le questionnaire est accessible jusqu'au **30 octobre 2026.** Les données seront communiquées uniquement sous forme agrégée. Il est préférable d'y répondre à l'aide d'un ordinateur.

Répondez au questionnaire en ligne :
https://fr.surveymonkey.com/r/Monteregie_Habitudes_Eau

TAXES MUNICIPALES

Le dernier versement de vos taxes municipales pour 2026 est dû le **5 octobre 2026.**

RAPPEL IMPORTANT

- ÉCOCENTRE HEMMINGFORD
(1129 route 219)

3 octobre, de 9h à 12h

Veuillez consulter notre site Web pour la liste des matériaux acceptés.

- APPORT VOLONTAIRE
(ENTREPÔT MUNICIPAL,636 route 219)

Récupération des produits électroniques (communément appelée les ('*Serpuariens*'), les huiles, les batteries et les pneus.

24 octobre, de 8h à 12h

Veuillez consulter notre site Web pour la liste des matériaux acceptés.